



Province de Québec  
Municipalité de Saint-André  
MRC de Kamouraska

**Le 5 mars 2019**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 5 mars 2019, de 19 h 30 à 21 h 35 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Monsieur	Gervais Darisse, maire
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Madame	Josianne Sirois, conseillère
Monsieur	Guy Lapointe, conseiller
Madame	Ghislaine Chamberland, conseillère
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Benoit St-Jean, conseiller

Le quorum est atteint.

### **1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance**

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers. Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

### **3. Suivi et adoption du procès-verbal du 5 février 2019**

2019.03.3.33.

#### **RÉSOLUTION**

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 5 février 2019. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance, son adoption est proposée par Mme Suzanne Bossé et résolu à l'unanimité.

### **4. Adoption des comptes**

2019.03.4.34.

#### **RÉSOLUTION**

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par M. Benoit St-Jean  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

**VOIR LISTE 2019-02-28 pour un montant total de 73 246.68 \$**

### **5. Adoption du rapport financier 2018**

M. Gilles Lebel, de la firme comptable Mallette, n'est pas encore arrivé.

**6. Adoption de la liste des dépenses incompressibles**

2019.03.6.36.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil approuve la liste des dépenses incompressibles suivantes :

- Déductions salariales fédérales et provinciales
- Salaires et bénéfices marginaux
- Téléphone, électricité et Internet
- Mazout
- Frais de poste
- Fournitures pour les élections
- Loyer du bureau municipal et de la salle communautaire
- Contrats de déneigement, d'enlèvement d'ordure et de vidange de fosses septiques
- Quotes-parts de la MRC
- Frais de financement
- CNESST
- Auditeur

**7. Désignation des substituts à la MRC de Kamouraska pour 2019**

2019.03.7.37.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les conseillers Suzanne Bossé, Benoit St-Jean, Josianne Sirois, Guy Lapointe, Ghislaine Chamberland et Alain Parent soient nommés maires suppléants pour les années 2019, 2020 et 2021;

Que le maire suppléant de la municipalité de Saint-André soit et est désigné, par l'adoption de la présente, substitut de M. Le Maire de la municipalité de Saint-André à la MRC de Kamouraska.

**8. Dépôt de la liste permanente des propriétés pour la vente pour taxes dues par la MRC**

La directrice générale dépose au conseil la liste permanente des propriétés pour la vente d'immeubles par la MRC pour taxes dues.

**9. Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité**

2019.03.9.38.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisée par la MRC conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

DE DÉSIGNER Madame Claudine Lévesque, directrice générale ou M. Benoit St-Jean, conseiller, comme représentant de la Municipalité en vue d'enchérir et

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles ci-après décrits, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 13 juin 2019;

6281-79-6844	126 rue Principale	Saint-André
6382-03-9949	83 rue Principale	Saint-André
6382-01-0121	104 rue Principale	Saint-André

**QUE** la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

**10. Affectation des surplus au 31 décembre 2018 du réseau d'aqueduc, des bornes anti-moustiques, du réseau d'égout et enfouissement des fils**

2019.03.10.39.

RÉSOLUTION

ATTENDU que les surplus des réseaux d'aqueduc et des bornes anti-moustiques réalisés en 2018 ne sont pas affectés ;

ATTENDU que la ventilation de ces surplus dans des postes distincts aux états financiers en facilitera la compréhension;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal modifie la résolution 2019.02.8.19. et affecte le surplus libre pour :

Solde du réseau d'aqueduc au 31-12-2018 :	20 731.27	\$
Solde de l'enfouissement des fils au 31-12-2018 :	1 818.18	\$
Solde du réseau d'égouts au 31-12-2018 :	(8 100.16)	\$
Solde dossier bornes anti-moustiques au 31-12-2018	(9.10)	\$

**11. Facture des assurances municipales 2019 à payer**

2019.03.11.40.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité de Saint-André doit renouveler sa police d'assurance avec la MMQ pour 2019.

ATTENDU que la municipalité a ajouté au contrat une couverture pour les accidents couvrant les bénévoles de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser le paiement de notre prime d'assurance de la MMQ pour un montant de 14 525 \$ et un montant de 245 \$ pour l'assurance accident pour les bénévoles.

**12. Mandat à l'ingénieur Guillaume Bouchard**

2019.03.12.41.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande de prolongement au réseau d'égout municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater une entreprise spécialisée pour savoir si

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

cette demande est réalisable et à quel coût s'il y a lieu;

ATTENDU que la municipalité a reçu 2 estimés pour la réalisation de ce mandat soit :

Actuel conseil	4 350.00 \$ plus taxes
Guillaume Bouchard Service conseil	1 681.51 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil donne le mandat à M. Guillaume Bouchard Service conseil pour la réalisation de ce mandat au montant de 1681.51 \$ taxes incluses

**13. Réseau routier municipal : demande de subvention à la députée ministre Mme Marie-Ève Proulx**

2019.03.13.42.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le réseau routier de Saint-André nécessite des investissements majeurs et qu'une aide financière est nécessaire ;

ATTENDU que la députée Ministre Mme Marie-Ève Proulx dispose d'un budget discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

De demander une aide financière de 30,000 \$ à Madame Marie-Ève Proulx pour la réalisation de l'asphaltage d'une partie du rang deux est et du chemin Mississippi.

**14. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

2019.03.14.43.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le ministère des Transports des transports a versé une compensation de 52 905 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-André informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**15. DEP du village – achat des parts « Membre de soutien »**

2019.03.15.44

RÉSOLUTION

Attendu que l'étude de faisabilité réalisée en 2018 pour l'établissement d'un dépanneur multiservices s'est révélée concluante;

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

- Attendu que la municipalité avait octroyé en 2018 (résolution 2018.01.9.7.) une aide financière de 2000 \$ provenant du Fonds des élus pour cette étude réalisée avec le concours du Programme émergence de projets de la MRC de Kamouraska;
- Attendu qu' une coopérative de solidarité a été fondée en décembre 2018 pour mettre en place un dépanneur avec service;
- Attendu que ce modèle de coopérative prévoit notamment une catégorie de membres utilisateurs et de membres de soutien;
- Attendu que le Plan de développement 2019-2023 de la municipalité prévoit des actions pour maintenir ses services de proximité;
- Attendu que la municipalité peut, en concordance avec le Plan de développement, devenir membre de *Le DEP du Village, coopérative de solidarité*;
- Attendu que la coopérative a adressé une demande à la municipalité pour que celle-ci devienne membre de la coopérative avec une part de 4000 \$;
- Attendu que le montage financier prévoit un financement de 72,000 \$ provenant de :
- Membres utilisateurs : 100 membres @ 100 \$ = 10,000 \$
  - Membres de soutien : des membres = 9,000 \$
  - Aides financières diverses = 18,000 \$
  - Emprunts = 35,000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil

- autorise la municipalité à devenir membre de *Le DEP du Village, coopérative de solidarité* et prenne des parts sociales de la catégorie « *membre de soutien* » au montant de 4000 \$ dès qu'au moins 80 % des aides financières et des emprunts figurant au plan d'affaires auront été acquises;
- Prélève cet investissement du Fonds éolien.

**16. Lancement du Plan de développement 2019-2023**

2019.03.16.45.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la Municipalité a adopté le plan de développement 2019-2023 pour Saint-André (résolution 2019.02.5.16.);

ATTENDU que le Plan de développement 2019-2023 de Saint-André est le fruit du travail de plusieurs bénévoles, représentants d'organismes et d'élus, le tout coordonné par l'agent de développement mandaté en collaboration avec la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

que la municipalité de Saint-André :

- Adopte et fasse sien le Plan de développement de Saint-André 2019-2023;

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

- Remercie les citoyens et organismes de Saint-André pour leur apport à ce projet;
- Remercie le Comité de développement de Saint-André (monsieur Vincent Bélanger), les agents de développement ruraux monsieur Sébastien Tirman et madame Marijo Couturier-Dubé, pour leur précieuse contribution à la préparation de cet outil de développement ;
- Mandate Promotion Kamouraska à préparer le lancement du Plan lors d'une activité de type 5 à 7 à être tenue le **vendredi 22 mars** prochain au Centre communautaire;
- Octroie un budget de 300 \$ pour cette organisation.

**Arrivée de M. Gilles Lebel, comptable pour la firme Malette**

**5. Adoption du rapport financier 2018**

2019.03.5.35.

RÉSOLUTION

Attendu que l'auditeur désigné par la municipalité, de la firme Mallette, a effectué le travail de vérification des états financiers 2018 ;

Attendu qu' en vertu de l'article 966.2 du *Code municipal*, l'auditeur déclare que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité et le résultat de ses opérations à cette date, le tout sans réserve ;

Attendu que l'auditeur déclare que le taux global de taxation réel a été établi conformément à la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

Attendu qu' en vertu de l'article 176 du Code municipal, la directrice générale atteste de l'exactitude du rapport financier 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter le rapport financier 2018.

**17. Aide financière pour la fête des bénévoles**

2019.03.17.46.

RÉSOLUTION

Attendu que la semaine de l'action bénévole 2019 se tiendra du 7 au 13 avril 2019 sous le thème **« Le facteur bénévole : pour élever les collectivités ».**

Attendu que la municipalité souhaite appuyer financièrement la tenue d'une activité soulignant l'engagement des bénévoles dans son milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil autorise la tenue de l'activité le dimanche 7 avril 2019 et

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

une aide financière n'excédant pas 600 \$ pour l'organisation.

**18. Hommage à un bénévole**

2019.03.18.47.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le journal Info Dimanche publiera un cahier spécial à Pâques pour souligner la contribution de bénévoles de la région;

ATTENDU la contribution remarquable de M. Robert Alexandre pour embellir et fleurir pendant plusieurs années le Parc de la Madone et son talent pour animer des activités bénéfiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal remercie M. Robert Alexandre et transmette la candidature de celui-ci pour une inclusion dans le cahier spécial publié à la fin mars 2019 dans le journal Info Dimanche pour un montant de 95 \$.

**19. Soumission pour le réaménagement du terrain du Centre des loisirs**

2019.03.19.48.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions pour le réaménagement du terrain du Centre des loisirs;

ATTENDU que la municipalité a reçu 6 soumissions pour ces travaux soit :  
(taxes exclues)

Les Constructions Unic inc	331 800.00 \$
Construction 4 saisons	364 800.00 \$
Marcel Charest et fils	367 000.00\$
Excavation Bourgoin Dickner	419 782.00 \$
Aménagement Benoit Leblond	420 131.00 \$
Les Paysages du Fleuve 2008 inc	441 804.10 \$

ATTENDU que M. Vincent Beaudoin, de la firme Atelier Guy architectes, à vérifier la conformité de la plus basse soumission, soit Les Constructions Unic inc, et recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'octroyer le contrat à Les Constructions Unis inc pour un montant de 331 800 \$ plus taxes.

Le paiement de ce projet sera fait par une subvention du Fond des petites collectivités (FPC) pour un montant de 274 228 \$ et le reste, après ajustements des travaux, par le surplus libre.

**20. Factures à payer**

2019.03.20.49.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

• MRC	quote-part	31 579.00 \$
• Chauffage RDL	caserne	267.72 \$
• BURO PLUS	fauteuil BIBLIO	195.46 \$

**21. Questions diverses**

- Les conseillers donnent un résumé des différents comités. (la zone inondable, KamEst, Comité de développement, lutte contre les moustiques).
- M. Gervais Darisse, maire, donne de l'information concernant le conseil des maires de février.

**22. Correspondance**

➤ **Vin & fromage : Saint-Philippe-de-Néri**

2019.03.22.50.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Suzanne Bossé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil achète 2 billets de 40 \$ chacun pour le Vin et fromage qui se tiendra à Saint-Philippe-de-Néri le 9 mars 2018 soulignant le début des Fêtes du 150<sup>ième</sup> de St-Philippe-de-Néri.

➤ **Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent**

2019.03.22.51.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Benoit St-Jean  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil fasse un don de 100 \$ au Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent.

➤ **Action chômage Kamouraska inc. : renouvellement de carte de membre**

2019.03.22.52.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal renouvelle sa carte de membre au montant de 50 \$ à Action Chômage Kamouraska inc.

➤ **Demande d'aide financière, Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada**

2019.03.22.53.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité souhaite réaliser le réaménagement du terrain du Centre des loisirs;

ATTENDU qu'il y a lieu de solliciter des fonds pour financer ce projet;



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que le Fonds Agri-Esprit est actuellement en période de sollicitation de projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-André soit autorisée à déposer une demande d'aide financière de 25,000 \$ dans le cadre de ce fonds avant le 29 mars 2019.

**23. Période de questions**

Le contribuable présent et le conseil échangent sur divers points d'informations qui sont le réaménagement du terrain du Centre des loisirs.

— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

**24. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Suzanne Bossé que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

**Note :**

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire